

# MILLENNIUM CHALLENGE ACCOUNT BENIN II

DAO N°: PP15-COM-EDP-28

## TRAVAUX D'ACHEVEMENT DES BATIMENTS DU DISPATCH CENTER (CENTRE PRINCIPAL ET CENTRE DE REPLI)

### COMPTE RENDU DE LA REUNION PREALABLE

**Date et heure :** 4 avril 2022 à 15 H 05

**Moyen :** Microsoft Teams

**Ont participé :**

- MCA-Bénin II
  - Macaire AGASSOUNON, Directeur de la Passation des Marchés (DPM) ;
  - Joël AKOWANOU, Directeur des Opérations (DO) ;
  - Oswald ACCLASSATO, Chef Projet Postes et Dispatch (CPPD)
  - Gaston AGON, Spécialiste Dispatch ;
  - Elvis AGUIDISSOU, Spécialiste en Passation des Marchés (SPM/DPM)
  - Ulrich AVOKPO, Spécialiste en Passation des Marchés (SPM/DPM) ;
  
- Agence de Passation des Marchés (APM) de MCA-Bénin II
  - Valeriu ROTARU, Chef de Mission ;
  - Edwige ADJANOHOON LOHENTO, Spécialiste en Passation des Marchés (SPM)
  - Solange FONTECLOUNON, Spécialiste en Passation des Marchés (SPM) ;
  - Lily Laurence NTAHORWACIYE, Spécialiste en Passation des Marchés (SPM).
  
- Project Manager Consultant (PMC), JESA GROUP
  - Hassan MOUFID ;
  - Roméo Chabi OLIKOL.
  
- Ingénieur Conseil (IC), TRACTEBEL
  - Pierre JOUIN ;
  - Jérémie COMPAORE.
  
- Soumissionnaires potentiels :
  - Elie AKIKI, représentant l'entreprise HITECH ITB ;
  - Anthony AKIKI, représentant l'entreprise HITECH ITB ;
  - Louis SINHOU, représentant l'entreprise FRANZETTI ;
  - Henri KOTTIN, représentant l'entreprise AGETUR ;
  - Simon GOUDOU, représentant l'entreprise AGETUR ;

- Hilarion TOBADA, représentant l'entreprise AGETUR.

### **Ouverture de la réunion préalable**

La réunion s'est déroulée sous la modération de Macaire AGASSOUNON, Directeur de la Passation des Marchés en ligne. A l'entame de la réunion, le DPM après avoir remercié les soumissionnaires de leur présence a fait un tour de table pour la présentation des participants. Puis, il a précisé l'objet de la réunion qui est de donner aux soumissionnaires potentiels un aperçu des points essentiels qui leur seront utiles pour la préparation de leurs offres et leur fournir un éclairage sur l'étendue des travaux développée à la partie II, Enoncé des travaux, sous le Volume II du Dossier d'Appel d'Offres et les points essentiels à retenir dans le Volume I.

La réunion s'est déroulée en trois étapes à savoir :

- Présentation de l'étendue des travaux et les exigences environnementales et sociales ;
- Présentation sur quelques points essentiels de la passation des marchés ;
- Questions/réponses.

#### **1. Présentation sur l'Enoncé des travaux**

La présentation sur l'énoncé des travaux est faite par le représentant du projet et est articulée autour des (4) points ci-après :

- L'étendue des travaux à réaliser par l'Entrepreneur ;
- Les exigences ESSS ;
- Les garanties ;
- Les exigences techniques en matière de conception, de VRD, de Non-Conformité et des réserves, de fournitures et installations de matériels puis des essais et mise en service.

#### **2. Présentation sur quelques points essentiels de la passation des marchés**

Le Chef de Mission de l'APM a présenté le Dossier d'Appel d'Offres (DAO) et les éléments essentiels sur la passation de marchés.

Le DAO contient deux volumes subdivisés en trois parties.

Le Volume I porte sur :

- Partie I : Procédures d'Appel d'offres comprenant 4 sections ;
- Partie III : Documents Contractuels.

Le Volume II comprend la Partie II : Enoncé des travaux qui décrit l'étendue des travaux, est articulé en 10 sections et inclut 11 annexes.

Dans sa présentation, le Chef de Mission de l'APM a insisté sur le fait que les potentiels soumissionnaires doivent s'approprier de l'ensemble des dispositions du DAO pour se donner les meilleures chances de réussite avant de mettre en exergue les spécificités du marché.

Il a également formulé des recommandations aux potentiels soumissionnaires et a présenté certaines dispositions essentielles à retenir dans le cadre de la préparation des offres.

Il a enfin insisté sur le fait que les offres doivent être soumises électroniquement et ce conformément aux instructions contenues dans la clause 22.3 de la Section 1 du DAO, les Instructions aux Soumissionnaires (IS) et sa clause subséquente de la Section 2, Fiche des Données Particulières de l'Appel d'Offres (FDAO). A ce titre, il est important de noter que les offres soumises au-delà du délai limite ne seront pas prises en considération. Par conséquent, la capacité de la bande passante Internet déterminera la vitesse à laquelle les offres seront téléchargées via le lien de soumission des offres. Les Soumissionnaires sont donc invités à lancer le processus de téléchargement de leurs offres via le lien de demande de fichier en temps utile avant la date limite de soumission des offres.

### **3. Séance des Questions et Réponses**

Des questions ont été posées par les potentiels soumissionnaires et des réponses ont été apportées par MCA-Bénin II. Les questions et réponses formulées lors de cette séance portent essentiellement sur les points suivants :

- La fourniture et la pose de la fibre optique font-elles partie de l'envergure des travaux à réaliser par l'Entrepreneur qui sera retenu aux termes du processus ?
- Comment est évaluée la méthodologie en ce qui concerne les interfaces ?
- Pour chacun des deux sites, il est prévu un cadre de devis quantitatif et un cadre des équipements à commander. Quelle est la préséance entre les deux documents ?
- Veuillez clarifier les quantités autres que 1 indiquées pour certains items dont l'unité est définie « ensemble ». Par exemple en ce qui concerne certains items du devis quantitatif tels que les items 11.1.10 : Système d'extinction automatique avec agent FM200, et 5.6.4 : Plantations d'arbres, dont les unités sont définies de façon globale en termes d'ensemble portent respectivement au titre des quantités les chiffres 3 et 40 au lieu du chiffre 1 comme défini en ce qui concerne les items des travaux préparatoires.

Le DPM a rappelé aux participants qu'ils doivent utiliser les formulaires de soumission pour préparer leurs offres et le format Excel du Devis Quantitatif pour présenter leurs offres. Il leur a également rappelé que seules les réponses écrites aux questions d'éclaircissement formulées par écrit font foi et par conséquent il les invite à envoyer par courriel toutes les questions qu'ils souhaitent poser et MCA-Bénin II y répondra par écrit dans les délais spécifiés dans le DAO.

### **4. Clôture de la réunion préalable**

Le DPM après avoir rappelé aux potentiels soumissionnaires l'importance du présent marché, a émis le vœu de voir tous les soumissionnaires potentiels remettre une offre puis a procédé à la clôture de la séance à 16h20.